

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



## Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 18 fr. 50	6 mois 28 fr.	1 an 45 fr.
Autres départements.....	3 mois 20 fr.	6 mois 30 fr.	1 an 48 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

TÉLÉPHONE 31

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : EMILE LAPORTE, LOUIS BONNET, PAUL GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — ).....	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — ).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Le Paysan ne reniera pas son titre de Sauveur de la Patrie

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lecteur assez assidu du « Journal du Lot », j'ai été vivement intéressé par votre article intitulé : « Aux Paysans ».

El est parce que nous vous êtes adressé aux paysans que ma conscience m'oblige à vous faire parvenir ces quelques réflexions très modestes inspirées par votre article. Peut-être sera-t-il utile que vos lecteurs puissent en prendre connaissance si, toutefois, cette matière première qu'est le papier ne vous oblige pas à trop de restrictions ».

Il n'a pas été nécessaire des graves circonstances actuelles pour que le paysan comprenne ce que le Pays attend de lui.

Il y a vingt-cinq ans, pendant la Grande Guerre, le paysan trop vieux ou trop jeune pour cultiver les tranchées fit son devoir. Les épouses et les sœurs des combattants firent, elles aussi, tout leur devoir. Et sur 1.500.000 morts, 1.200.000 paysans versèrent leur sang pour la Patrie. Cependant, la profession paysanne ne représentait à cette époque que 47 % de la population totale du pays.

Vingt ans après la Victoire, nouveau drame. Mais avec des conditions bien différentes. Car si la mobilisation de 1914 avait laissé dans nos fermes des hommes encore valides de 48 ans et au-dessus, il n'en fut plus cette fois de même. Pourquoi ? Parce que ceux qui auraient pu utilement fournir un effort supplémentaire ont leurs noms gravés sur la stèle de nos monuments, ou bien rescapés, amputés ou meurtris, leur potentiel de production a été considérablement diminué. 1.200.000 paysans manquaient de toute façon à notre terre.

Malgré cela, les semailles de 1939 se firent dans des conditions presque normales. Et si la récolte fut déficiente, la nature, contre laquelle l'homme ne peut rien, fut la seule responsable.

Le blé semé fut récolté et battu, le raisin cueilli. Et de nouveau, l'automne 1940 a vu se creuser les sillons pour la moisson de demain. Cependant presque un million et demi de paysans languissent dans les « Stalags » de France ou d'Allemagne. Ajoutés aux 1.200.000 « morts » de 1914-18, cela représente près de trois millions d'hommes dont le travail féconda un manqué. Un effort considérable a donc été fait par le paysan non mobilisé et les rescapés de la folie de 1939 qui ont mis les bœufs triples.

Le Maréchal n'a pas fait en vain appel à la « terre qui elle ne ment pas ». Le paysan a compris le cri de ce cœur qui est celui de la Patrie et demain, au milieu de nos malheurs, l'épi argenté au doré se balancera de nouveau au gré des vents pour nous donner un pain d'espérance et aussi la certitude du pain quotidien.

Vous faites allusion dans votre article aux difficultés auxquelles se heurtent « les Services Agricoles pour nous faire comprendre la nécessité des nouvelles règles auxquelles il faut se conformer si l'on ne veut périr ».

Et ce n'est pas en vain que le Gouvernement a fait appel à lui. Le 9 décembre dernier, à Toulouse, plus de 2.000 délégués des Syndicats paysans du Sud-Ouest ont répondu à l'appel de M. le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement, M. Achard président de cette réunion d'information au cours de laquelle notre ami Chantreau, directeur de l'« Effort Paysan » et président-délégué de l'Union nationale des Syndicats Agricoles (qui groupe plus de 12.000 syndicats paysans) exposa d'une façon si lumineuse la situation de la Paysannerie en face des graves problèmes actuels. Et aux côtés de M. le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement se trouvaient les quatre présidents des Fédérations départementales corporatives paysannes, dont le signataire de ces lignes.

Les paysans du Lot et de la France entière ont entendu l'appel du Gouvernement. Non, le paysan, pas plus aujourd'hui qu'hier ou que demain, ne faillira à son devoir et ne limitera ses efforts. Il n'a pas été sourd à l'appel de ce magnifique fils de paysans d'Artois, Philippe Pétain, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français. Tout comme le Maréchal à Verdun et en juin dernier, et à sa suite, le paysan sauvera la France, sa terre.

P.-G. CARRADE,

Président de la Fédération des Syndicats Paysans du Lot, propriétaire-exploitant à Sauzet.

## INFORMATIONS

### COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Des avions allemands ont bombardé, au cours de vols de reconnaissance armée, des objectifs militaires dans un port de la côte orientale britannique. Des avions de combat à grande distance ont attaqué deux navires de commerce armés ennemis, déplaçant au total 8.100 tonnes, dans la région maritime située à l'ouest de l'Irlande. Ces deux navires ont été coulés.

Un autre navire, déplaçant 5.000 tonnes, est resté sans mouvement, complètement en flammes et donnant fortement de la fumée. On a également observé plusieurs fortes explosions causées par des bombes lancées sur un cargo déplaçant 12.000 tonnes qui se trouvait au large de la côte orientale britannique. Un avion ennemi a été abattu dans un combat aérien.

### La lutte contre le chômage

Au mois d'avril, au plus tard, 500.000 ouvriers seront employés sur les chantiers de reconstruction et d'équipement. M. Berthelot, ministre-secrétaire d'Etat aux communications, qui avait adressé, le 12 octobre, une circulaire aux ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées, afin de leur recommander de tout subordonner à l'action, vient, par une nouvelle circulaire, de les inviter, après le ralentissement dû aux grands froids, à un effort accru. Après avoir constaté que les efforts effectués ont porté déjà de beaux résultats, puisque, en novembre, 100.000 travailleurs étaient occupés sur les chantiers, le secrétaire d'Etat aux communications, le ministre indique qu'il faut que, en mars ou avril au plus tard, 500.000 ouvriers soient décomptés sur ces chantiers.

### Service vicinal des Ponts et Chaussées

Un décret, paru à l'« Officiel », précise que le service ordinaire des ponts-et-chaussées assurera désormais, dans chaque département, sous l'autorité respective du préfet et des maires, la gestion de chemins départementaux et vicinaux. Il remplira à cet effet toutes les fonctions dévolues au service vicinal.

Les ingénieurs et fonctionnaires départementaux du service vicinal deviennent fonctionnaires de l'Etat et sont attachés à l'administration des ponts-et-chaussées où ils constituent un cadre latéral; les fonctionnaires du cadre latéral participent désormais à la gestion de la voirie nationale et peuvent être mutés d'un département à l'autre, soit sur leur demande, soit d'office.

### Les différends franco-siamois

Le gouvernement japonais a offert simultanément au gouvernement français et au gouvernement thaïlandais sa médiation pour faciliter le règlement du différend franco-thaïlandais, relatif à la frontière commune à l'Indochine et à la Thaïlande.

Le gouvernement français, en considération des relations amicales existant entre la France et le Japon, telles qu'elles sont définies par l'accord franco-japonais du 30 août dernier, a accepté le principe de la médiation offerte. L'ambassadeur de France à Tokyo a été chargé de traiter avec le gouvernement japonais toutes les questions de procédure relatives à l'exercice de cette médiation.

### La mobilisation en Grèce

Le correspondant de l'agence Reuter au Caire annonce que le gouvernement grec a décidé la mobilisation de tous les sujets grecs âgés de 20 à 45 ans, résidant en Egypte.

Les nouvelles recrues formeront un corps d'armée spécial qui portera le nom de « colonne grecque d'Egypte ».

### Prisonniers belges libérés

La radio allemande annonce que jusqu'à présent, 88.000 prisonniers belges, détenus dans les camps d'Allemagne, ont été libérés et renvoyés dans leurs foyers.

### Avions destinés à l'U.R.S.S.

Le gouvernement des Etats-Unis a décrété la levée de l'embargo moral sur les exportations d'avions et de matériel d'avions à destination de l'U.R.S.S. Cet embargo avait été décrété lors de la guerre germano-polonaise, au moment où les troupes soviétiques pénétraient en Pologne.

## Destinée ironique

On n'a pas tort de dire que ce qui est écrit est écrit et que l'homme n'échappe pas à son destin.

Voilà l'histoire de cet acrobate américain qu'on nous mande de l'Etat de New-York. On l'avait surnommé le « diable volant » parce que, chaque soir, depuis quinze ans, il faisait un « numéro » de music-hall, sautant de très haut dans un bassin très petit et se tirant toujours d'affaire.

Ce brave sauteur avait pris sa retraite il y a quelque temps et s'était fait construire une maison dans une localité nommée Orange, où il espérait finir ses jours bien tranquille. Et voilà que l'autre jour, il voulut fixer un crochet à l'extérieur d'une fenêtre de son « hanglow ». Il monta sur un escabeau, glissa, tomba d'une hauteur de deux mètres et se cassa la tête. Il est mort sur le coup.

On pourrait citer de nombreux exemples de ce genre de fatalité : le vieux soldat qui a guerroyé toute sa vie et qui un jour de sa retraite est écrasé par un tramway ; le guide qui a passé sa vie à monter vers les pics neigeux des Alpes et qui meurt d'un refroidissement.

Une des histoires les plus impressionnantes dans le genre est celle de Dumont d'Urville. Dumont d'Urville fut, comme vous savez, un grand navigateur. Il fit un long voyage autour du monde, visita les régions antarctiques où il découvrit des terres, ce qui lui valut le titre de « contre-amiral » et la grande médaille d'or de la Société de Géographie. Ce fut même lui qui, au cours d'une campagne hydrographique avec la « Chevette », dans l'Archipel et la Mer Noire, signala la découverte de la Vénus de Milo. Il retrouva les traces de La Pérouse à Vanikoro et rapporta des reliques de cet illustre marin.

Et puis, voici que le 3 mai 1842, ce vieux et célèbre bouffingueur a l'idée de prendre en compagnie de sa femme le train pour Versailles. La ligne était nouvelle, le chemin de fer une nouveauté à qui Thiers avait fait les pires prédictions. Comme pour donner raison à l'homme d'Etat, le train déraila et dut fuir.

PAN.

### LOTTERIE NATIONALE

15<sup>e</sup> Tranche 1940

Tous les numéros se terminant par 2 gagnent 110 francs.

Tous les numéros se terminant par 9 gagnent 220 francs.

Tous les numéros se terminant par 53 gagnent 500 francs.

Tous les numéros se terminant par 326, 328, 359, 904 gagnent 1.000 francs.

Tous les numéros se terminant par 1.344, 3.006, 5.978, 7.672 gagnent 10.000 francs.

Tous les numéros se terminant par 8.287 gagnent 20.000 francs.

Tous les numéros se terminant par 35.947, 95.662, 96.370, 98.166 gagnent 50.000 francs.

Les billets portant les numéros : 027.801, 129.134, 288.578, 382.070, 389.589, 454.341, 550.005, 564.561, 636.456, 650.044, 712.182, 733.035, 740.047, 883.466, 894.071 gagnent 100.000 francs.

Les billets portant les numéros 242.040, 371.486, 685.466 gagnent 500.000 francs.

Les billets portant les numéros 554.281, 697.772 gagnent 1 million.

Le billet portant le numéro 241.642 gagne 5 millions.

## Chronique du Lot

### CAHORS

#### CEREMONIE PATRIOTIQUE

La Municipalité de Cahors a fait installer un mat de pavillon au sommet de la Tour du Pape Jean XXII. Le pavillon y sera hissé pour la première fois le lundi 27 janvier, à 14 heures.

A cette occasion aura lieu une cérémonie à laquelle participeront M. le Préfet du Lot, le Colonel Commandant le Département, le 11<sup>e</sup> Bataillon du 150<sup>e</sup> R.A. avec sa musique, les enfants des écoles et les formations de jeunesse.

Tous les participants seront rassemblés sur l'avenue Gambetta et sur l'angle sud-est de la Place Thiers.

Les Cahorciens désireux de s'associer à cette cérémonie se sont virement invités.

#### LES ENFANTS DU QUERCY A TOULOUSE

L'Association Amicale des Enfants du Quercy à Toulouse a tenu, dimanche, sa première Assemblée Générale de cette année, pour procéder au renouvellement du Comité.

Pendant toute la durée des hostilités, la Société a régulièrement tenu, tous les deux mois, une assemblée au cours de laquelle des nouvelles étaient données des absents. (Chaque trimestre un mandat a été régulièrement envoyé à chacun des 40 sociétaires en secteur.)

Depuis le mois de juillet 1940, des envois plus importants sont attribués à nos prisonniers.

D'autre part, au cours de sa dernière réunion, le Comité a décidé de verser une subvention de 500 francs au Secours National, versement effectué le 20 janvier.

Tout ce travail de guerre et d'après-guerre a été assuré grâce au dévouement inlassable du Trésorier de l'Amicale, aussi M. Pélarat, président, a-t-il, à juste titre, remercié M. Cures, et l'Assemblée unanime a-t-elle renouvelé sa confiance à tous les membres du Comité, les invitant à poursuivre leur tâche pour que la Société des Enfants du Quercy reste toujours aussi prospère et aussi vivante.

#### LES FEUILLES DE PAIN

Les consommateurs de la commune de Cahors appartenant à la catégorie « T » ou « C » pourront se présenter pour retirer leurs feuilles de pain de février et mars à partir du lundi 27 janvier 1941.

#### MAIRE RÉVOQUÉ

M. Calmon, maire de Larroque-des-Arès, est révoqué de ses fonctions pour les motifs ci-après :

« N'a pas apporté une aide efficace à l'œuvre du redressement national. »

#### Association des Alsaciens-Lorrains

Groupe de Cahors. — Le Comité rappelle qu'une réunion générale aura lieu le dimanche 26 janvier 1941, à 14 h. 30, à la Mairie de Cahors, Salle du Conseil Municipal. Présence indispensable de tous les réfugiés Alsaciens-Lorrains résidant à Cahors.

A l'ordre du jour de cette réunion figurent des questions intéressantes tous les expulsés et non rapatriables Alsaciens-Lorrains.

Le Comité invite toutes les sections locales à désigner un délégué pour y participer.

#### Indésirables excursionnistes

Plusieurs propriétaires de maisons de vignes situées sur les collines environnant la ville ont eu le regret de constater que des dégâts assez importants avaient été commis par des jeunes gens en excursion sur les côtes.

Un propriétaire d'une villa située sur le coteau de l'Ermitage, notamment, signale qu'on a pénétré par la fenêtre dans la maison dont les portes furent fracturées, les chaises, les tables brisées en morceaux et jetées dans la vigne.

Il a constaté, également, que le tuyau de conduite d'eau qui part du toit de la maison et aboutit à la citerne a été arraché, et que des souches, des plants de vigne ont été coupés.

Plainte a été portée, une enquête est ouverte et, certainement, une surveillance ne manquera pas d'être établie.

#### Voleur arrêté et condamné

L'endarmier de Castelnaud-Montrater procéda lundi à l'arrestation du nommé André Graux, inculpé du vol de deux bicyclettes, de plusieurs autres larcins et d'une tentative de cambriolage chez M. Gammes, de Flaugnac.

Conduit mardi à Cahors, Graux a comparu à l'audience des flagrants délits du tribunal correctionnel et a été condamné à 3 mois de prison.

#### PALAIS DES FÊTES

Samedi 25, dimanche 26 janvier, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Véra Korène, Charles Vanel dans une grande production française.

LA BRIGADE SAUVAGE un film de Marcel L'Herbier.

En complément : Errol Flynn et Anita Louise dans un film très émouvant : La Lumière verte.

## Nos Echos

### Précurseurs et continuateurs.

Je viens de lire un beau travail de M. le docteur René Deguire, qu'il a présenté à la Société de Géographie sur le sujet : Points de vue sur le Quercy, vieille terre de France ! Nous en reparlerons car il en vaut la peine et nous le signalerons tout de suite à nos amis de la revue Quercy — qui va bientôt nous donner son premier numéro — comme un témoignage qu'ils trouveront de bons complices pour l'œuvre de renaissance quercynoise à laquelle ils se sont voués, qu'ils en trouveront plus peut-être qu'ils n'avaient espéré. Et qui sait ? là où ils n'ont attendaient pas.

Et moi, notre beau vieux Quercy n'a pas perdu tous ses défenseurs, ou plutôt, il en avait perdu beaucoup et des meilleurs, et il était temps que des remplaçants vissent faire la relève.

Je pense d'abord à notre cher Eugène Grangé — ami précieux, écrivain délicat et raffiné qui savait si bien exprimer la ruse poignante de nos Gausses et le charme du Lot, qu'il aimait tant qu'on l'y aimait, et auquel il donna toujours la primauté de ses travaux. Il déploya son talent et son dévouement au service d'une cause qui n'enthousiasmait d'abord pas beaucoup de gens.

Je pense au vénéré M. Darnand qui savait mettre tant de discrétion dans son avis, et à cet excellent collaborateur, Saint-Marty, le savant et modeste historien dont l'humilité était le seul défaut et dont nous sommes si heureux de posséder aujourd'hui que son Histoire du Quercy sera publiée.

Je pense aussi au président Jules Malrieu, aussi bon prosateur que poète savaoureux, dont l'ardeur ne s'éteignit qu'avec la vie et auquel sa ville de Figeac, tant chérie, saura certainement rendre l'hommage qu'il a si bien mérité d'elle.

En rappelant les noms de cette pléiade de « mainteneurs » quercysois, nous avons la fierté de dire qu'ils avaient pour centre commun le Journal du Lot dont ils furent tous les collaborateurs et les amis. Nous avons aussi la tristesse que cette amitié rende plus sensible le vide de leur absence.

Mais comme ils avaient tout de la foi solide et sincère, celle qui agit, ce leur serait une joie, au milieu de nos désastres, de voir qu'ils auront des successeurs et que leur effort a servi puisque d'autres continuent ce qu'ils ont commencé.

Elle n'est pas éteinte, la flamme, elle est passée en d'autres mains. Les précurseurs ont transmis le flambeau !

### Heureuse initiative.

Nous savons que nos observations sur le nom des rues ont retenu l'attention des membres de la Société des Etudes du Lot et qu'on s'y préoccupe de réunir des notes biographiques sur les personnalités quercysoises qui, au cours des temps et à des titres divers, ont bien servi le pays et mérité qu'on y garde leur mémoire.

Cette initiative est particulièrement heureuse et nous ne pouvons que l'encourager. Si, partant, on veut bien faire le même travail, peut-être verrons-nous cesser cette mode ridicule qui sévit depuis quelque vingt ans et grâce à laquelle on a comme « délocalisé » et « dénaturé » les villes de France en donnant à toutes un vêtement de confection fabriquée à Paris.

De sorte que les rues de Cahors s'appellent comme celles de Quimper et celles de Nantes comme celles de Nîmes. Si bien qu'à ne regarder que nos plaques indicatrices il semblerait qu'on est toujours dans la même ville et le même lieu.

## SECOURS NATIONAL

Qui donne au Secours National prête à la France



LE SECOURS NATIONAL

**S'AGRANDIT**  
Le Secours National du Lot vient de transférer ses bureaux, 54, rue Emile-Zola à Cahors, dans les locaux mis gracieusement à sa disposition par la Municipalité.  
Cet agrandissement est devenu nécessaire parce que l'action d'entraide se développe de plus en plus; elle demande une organisation correspondante à son activité dans tout le Département, dans toutes les branches où un appui, une assistance, un service quelconque doivent être fournis aux victimes de la guerre, si divers et si nombreux.  
Que tous ceux qui ont besoin de l'action du Secours National s'adressent donc, 54, rue Emile-Zola à Cahors, et que tous ceux qui ont encore des vêtements usagés et même hors service à lui donner les signalent à cette adresse pour qu'ils soient cherchés chez eux et augmentent encore les ressources disponibles pour l'hiver.

**ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 18 au 24 janvier 1941  
*Naissances*  
Chaize Jeannine, rue Wilson.  
Puech Maxime, rue Wilson.  
Carnicave Michel, rue Wilson.  
Barricé Christian, rue Wilson.  
Iglesias Jean-Claude, Rives du Lot.  
Campoy Pierre, rue Wilson.

*Publications de mariages*  
Mathieu Jacques, menuisier, et Pernot Jacqueline, s.p.  
Martinand Roger, lieutenant d'infanterie à Vichy et Lagarde Clémence, s.p. à Cahors.  
Hérin Edmond, aspirant au 156<sup>e</sup> R.I. à Cahors et Corbet André, s.p. à Hamet (Nora).

*Mariage*  
Desmet René, employé de bureau, et Varlan Marinette, modiste.

*Décès*  
Laporté Joseph, s.p., 70 ans, rue Wilson.  
Lafon Jean, s.p., 79 ans, rue Wilson.  
Arnoult Martin, s.p., 75 ans, rue Wilson.  
Lascoux Marceline, s.p., 78 ans, rue Wilson.  
Bergon Marie, s.p., 85 ans, rue Wilson.  
Alazard Marceline, Vve Sabatié, 81 ans, rue Wilson.  
Capelle Jean-Pierre, ancien négociant, 81 ans, boulevard Gambetta, Cahors.  
Miquel Thérèse, épouse Lafon, s.p., 89 ans, rue Wilson.  
Barthe Antoinette, Vve Rossignon, s.p., 64 ans, rue Wilson.  
Ségol Frédéric, cultivateur, 50 ans, r. Wilson.  
Bara Jean, 9 jours, rue Wilson.  
Galet Louis, s.p., 75 ans, rue Wilson.  
Vélaprat Léontine, Vve Arhous, s.p., 79 ans, rue St-Barthélémy.  
Rouquie Marie, Vve Barral, s.p., 37 ans, rue du Château.  
Brunet Justin, instituteur honoraire, 75 ans, Allées Fénélon.  
Dussin Maria, Vve Puyobrau, s.p., 84 ans, rue Portail-Alban.

**EDEN**  
Samedi 25 et dimanche 26 janvier, en soirée, Dimanche, matinée.

**ALERTE EN MEDITERRANEE**  
avec Pierre Fresnoy, Nadine Vogel, Pizani et Ledoux (de la Comédie Française)  
En première partie: **Eclair du Kentucky**, film d'aventure.

**MESDAMES,**  
Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **HUILA-PURFLEUR**, sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfrisable **HUILA-PURFLEUR** est une merveille et il fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.  
C'est la propriété de **M. POPOVITCH** Spécialiste renommé d'Indéfrisables 4, rue Mal-Fouch, CAHORS, T. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

11 brebis écrasées par un train

M. Rémi Paysso, gardait son troupeau de brebis aux abords de la voie ferrée, au hameau de Mélines (commune de Tour-de-Faure).  
Tout à coup, effrayées par l'arrivée d'un train, les brebis se précipitèrent sur les rails juste au moment où le train passait. Il brebis, dont la plupart nourrirent, ont été écrasées.

Il en résulte, pour le propriétaire, une perte de plusieurs milliers de francs, car la viande de ces brebis est impropre à la consommation.

Enseignement primaire

Mlle Marcelle Feuch est nommée institutrice stagiaire à Bétaillé.

Chien méchant

Jeu de nuit, vers 17 heures, un caracollet, âgé de 13 ans, rixaxal, rue St-James, lorsqu'il fut poursuivi par un gros chien qui le mordit à une jambe.  
Plainte a été portée à la police. Dans la journée, une plainte identique avait été portée par une personne qui, dans le même quartier, avait été mordue par un chien.  
Serait-ce le même chien? La police a ouvert une enquête.

Service des pharmacies

Le service de pharmacie sera assuré le dimanche 26 et le lundi matin 27 janvier par la Pharmacie Paul GARNAL, 97, Boulevard Gambetta.

Les Sports

**STADE CADURCISIEN — RUGBY**  
Stade Toulousain (Juniors) contre Stade Cadurcien I  
Comme nous l'avons déjà annoncé, le stade L. Desprats sera, dimanche 26 janvier, le théâtre d'une belle démonstration de rugby, car les Toulousains arrivent précédés d'une belle réputation et pratiquent un jeu des plus spectaculaires.  
De son côté, le Stade Cadurcien essaiera de confectionner un beau rugby pour rendre cette partie fort agréable à suivre. L'équipe jouera au grand complet afin de bien préparer en vue de son prochain match de championnat. Les Toulousains devant reprendre le train de 17 heures, le match commencera à 14 h. 30 précises.  
En lever de rideau, en football, les réserves du Stade donneront la réplique à l'excelleinte équipe de Duravel; coup d'envoi, 13 h. 30.  
Pendant que leurs aînés joueront contre le Stade Toulousain, l'équipe seconde se déplacera à Gaussau, en football, pour un match amical avec l'Union Sportive Gaussadaise. Rendez-vous à la gare à 11 heures.

**Lycée de Tulle contre Quercynoise**  
Le lycée de Tulle sera opposé à la Quercynoise du Lycée Gambetta. Les sportifs cadurciens ont déjà vu évoluer cette belle équipe devant la Violette du Lycée de Toulous. Les joueurs présenteront une équipe aussi forte que contre Toulous. En effet, nous remarquons 8 sélectionnés scolaires et 2 sélectionnés Périgord-Agenais-Limousin dans l'équipe des Joyeux du Lycée de Tulle. Les joueurs sont: 1<sup>re</sup> ligne: Veillerot, Demichel (sélectionnés 39-40); 2<sup>e</sup> ligne: Bényette (sélectionné 39-40); 3<sup>e</sup> ligne: Mous (cap.), (sélectionné 39-40); Mayoux, Gouly (sélectionnés 39-40); 4<sup>e</sup> ligne: Seudol, centres: Valeix (sélectionné 39-40), Daumé; ailes: Dubernard, Sallasses (sélectionnés Périgord-Agenais-Limousin 40-41); arrière: Mous E. (sélectionné 39-40).

Nous sommes sûrs que les sportifs cadurciens qui aiment le beau sport viendront nombreux applaudir aux exploits des deux équipes.  
Pour mettre son équipe au point, la Quercynoise ira rencontrer dimanche à Gourdon la toute première équipe de P.U.S. gourdonnaise qui l'autre dimanche battit le C.A. sarladais.  
Gros morceau pour les lycéens mais bon entraînement pour le grand match de jeudi. La formation des « Joyeux » est affichée au kiosque Ludo.

Arrondissement de Cahors

**Montcuq**  
Légion française des combattants. — Dimanche 18 janvier, au cours de l'Assemblée générale de la Légion française des combattants, il a été procédé à l'élection du bureau communal définitif. Par acclamations il a été ainsi constitué:  
Président: Bley Auguste, combattant de 1914-1918; Vice-président: Gouture Louis, 1914-1918; Masbou Paul, 1939-1940; Secrétaires: Lasvènes Elie, 1914-1918; Surt Louis, 1939-1940; Trésoriers: Pratnary Sylvain, 1914-1918; Lurand Louis, 1939-1940; Membres: Le Sainthomme Eugène, combattant des deux guerres; Denégre Julien, 1914-1918; Cambou Jean, 1914-1918; Coëz René, réplé, 1914-1918, délégué au Secours National.

L'appel aux anciens combattants a été entendu; 75 adhésions ont été déjà recueillies; 65 anciens, sur 10 jeunes. Dans quelques jours tous les anciens combattants seront devenus des légionnaires.  
**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
La jeune Association des Eclaireurs. — Nous sommes heureux de voir se développer de plus intéressantes associations de jeunes.  
On rencontre ces superbes garçons chaque fois qu'il faut se dévouer et se dépenser pour une œuvre artistique ou humanitaire. Leur concours est toujours généreux, dévoué, complet. Rien ne leur paraît fastidieux ou pénible et c'est toujours avec le sourire qu'ils accomplissent leurs missions.  
L'Association des Eclaireurs de Figeac se compose: 1<sup>o</sup> du « Glan du Chêne » (routiers); 2<sup>o</sup> de la « troupe Champollion » (éclaireurs); 3<sup>o</sup> de la « meute des Bruyères » (louveteaux).

Le groupe local des Eclaireurs de Figeac s'emploie actuellement à faire le recensement de ses amis.  
Les amis des Eclaireurs sont certainement très nombreux. Ils recevront une carte spéciale qui confirmera cette amitié et leur permettra de faire tangibles.

L'Assemblée générale des Amis de l'Ecole. — Les membres actifs de la Société des Amis de l'Ecole sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 24 janvier, à 20 h., au siège social.

Obseques. — Dimanche à 11 heures, ont eu lieu les obsèques de M. R. Fréjaville, négociant place Champollion à Figeac, décédé à l'âge de 71 ans, des suites d'une congestion.  
Une foule de parents et d'amis avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.  
Disons les nombreux témoignages de sympathie données à la famille en cette pénible circonstance atténuant l'immeuse douleur de sa veuve, de Mme et M. Germain Mousiède, sa fille et son gendre, et de ses fils et petits-enfants, nous offrons l'expression de nos sincères condoléances.

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Cadavre trouvé sur la route. — Lundi, vers 14 heures, trois personnes se rendant dans les prés de « Courmouron » ont trouvé brusquement en présence d'un cadavre étendu sur la route.  
Le corps ne portait aucune trace de coups ni de blessures. La gendarmerie de Gourdon se rendit sur les lieux, ainsi que le docteur Jean Soulié. L'examen médical ne releva aucune trace suspecte, le permis d'inhumation fut délivré.  
Dans les poches du cadavre on trouva 900 francs et des cartes d'alimentation portant le cachet de la mairie de Rucyres.

On fit donc des recherches dans ces sens pour identifier le défunt. M. Gouttier, maître d'hôtel, et Mme Lascoux, charcutière, mis en présence du cadavre, le reconnurent et déclarèrent qu'il s'agissait d'un nommé Ferron Paul, du Mas-des-Sol, âgé de 28 ans. La famille prévenue reconnut son parent.

Paul Ferron, qui était venu à la foire de Gramat, s'était attardé et n'était pas rentré chez lui. On ignore les raisons qui lui firent emprunter un chemin retiré et à l'opposé de son domicile.  
Paul Ferron était de santé délicate et avait été réformé.

**Souillac**  
Gendarmerie. — M. Deguin, maréchal des logis chef à Aspet (Haute-Garonne), nommé en la même qualité à Souillac, en remplacement de M. Dufau, admis à la retraite, a pris possession de son poste lundi 20 janvier. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**Naissance.** — Nous avons appris avec plaisir que Mme M. Charles Malvy, conseiller général du Lot, vient d'être les heureux parents d'un garçon prénommé François.  
C'est leur deuxième enfant. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

**AVIS DE DECES**  
Madame et Monsieur ALAZARD, 4, rue du Portail-Alban, font part du décès de  
**Madame Veuve PUYOBRAU**  
leur grand-mère, survenue le 24 janvier 1941. L'inhumation aura lieu le 26 à Caillac (Lot).

**AVIS DE DECES**  
Madame BRUNET; Monsieur et Madame Paul BRUNET; Madame Veuve ANDRAL; Monsieur Marius DEVELS; les familles ANDRAL, DEVELS, BRUNET et tous les parents ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**M. Justin-François BRUNET**  
Instituteur honoraire

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 24 janvier 1941 à l'âge de 75 ans.  
La levée du corps aura lieu à son domicile, 1, Allées Fénélon, à Cahors, le dimanche 26 janvier, à 8 heures 30. L'inhumation se fera à Paricac dans la matinée.  
Le présent avis tient lieu de faire-part.

**AVIS DE NEUVAIN**  
Les familles ARNOUIL, BUFFAR, LASSARRADE, MERCADIER, LAGREZE et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le 30 janvier à 8 heures, en l'Eglise St-Ureisque, pour le repos de l'âme de  
**M. Urbain-Martin ARNOUIL**

**PETITES ANNONCES**  
Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURRURES**, 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

**TOUS TRAVAUX DE COPIE**  
DACTYLOGRAPHIE — DUPLICATION  
Travail rapide et soigné  
Prix modérés  
**COURS PIGIER**  
12, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 4-40

ON CHERCHE local pouvant convenir à garagiste. Faire offres Bureau du Journal.

SUIS ACHETER vieilles faïences, vieux étains. Faire offres Bureau du Journal. (33.123).

ON DEMANDE ouvrières à la Blanchisserie LAMAGNÈRE, Faubourg Cabazal, Cahors. (33.134).

ON DEMANDE femme ménage, 30-45 ans, expérimentée, pour ménage 3 heures le matin et plusieurs après-midi. Sérieuses références exigées. S'adresser au Bureau du Journal. (33.130).

**FONDS DE CORDONNERIE** à vendre. S'adresser: 18, rue G.-Clemenceau, Cahors. (33.141).

**CHAMBRE garnie** à louer, références exigées. S'adresser: 1, rue des Capucins.

**Savez-vous Madame, que pour VOUS, pour votre Jeune Fille, une Section de COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE existe aux COURS PIGIER**

ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL ET PARTICULIER  
Inscription sans condition à tous âges.  
CAHORS, 12, Boulevard Gambetta.  
FIGEAC, 1, place Champollion.

ON DEMANDE sténo-dactylo, débutantes s'abstenir. S'adresser: Bureau du Journal.

**MÉTAYER DEMANDÉ** avec sérieuses références pour propriété 25 hectares, prairies, labour, toutes cultures, environ Villefranche-de-Rouergue, sur bonne route, cheptel complet, eau à volonté, électricité. S'adresser à M. Desmazé, 19, rue du Général-Préstad, Villefranche-de-Rouergue. (33.145).

**Exclusivité Indicateur Immobilier**  
A VENDRE Cahors, Maison, état neuf, rez-de-chaussée: entrée, cuisine, salle à manger, chambre, débarras, garage; au 1<sup>er</sup> étage: deux chambres, cabinet de toilette moderne. Eau courante, W.-C., septique. Eau, gaz, électricité. Petit jardin, cave et buanderie.

A VENDRE Cahors, banlieue, 2 km. de la ville, Maison 4 pièces. Eau, électricité. Vaste terrain. Prix: 25.000 francs, meublée.

A VENDRE, cause départ, bordure gros vignes, près gare et rivière, 9 km. de Cahors, Maison, état neuf absolu, 6 pièces, chauffage central. Electricité, eau sur évier. Garage et jardin. Belle vue.

A VENDRE à Regourd, Terrain, de 12 à 18 fr. le mètre, diverses contenance. Nous consulter.

A VENDRE, bordure village, et à 5 km. de Cahors, Maison de pêche et de séjour, 3 pièces, avec petit terrain, garage possible et électricité. Petit prix.

A VENDRE petite ferme, maison 4 pièces, grenier, chai, eau dans la maison; dépendances: grange et hangar, le tout en bon état; 10 hectares de terrain de qualité, nombreux arbres fruitiers. Réelle occasion: 45.000 francs.

A CEDER, suite de bail, vaste magasin, avec logement de 4 pièces. Très bien situé. A débattre.

**PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES « MINORGA »**  
Chlorate de Soude.  
Desherbants Agricoles D.A.M.  
Soufre d'Apt (remplace le Soufre Sublimé).  
Sulfuro.  
Huile d'Anthracène.  
Mouillants, etc.  
Vente en gros pour le Lot:  
**LAMBERT P.** à Cahors.

**SOMMES ACHETEURS PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix REALISATION IMMEDIATE Paiement comptant**  
Faire offres détaillées à  
**M. Robert MARATUECH**  
109, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Téléphone 44  
Reg. C. Cahors 44-96

**Un Monsieur** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.  
Ecrire au Laboratoire de **M. Auguste Vincent**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

**Cabinet Immobilier**  
(21<sup>e</sup> année)  
**J. DOLLARD**  
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS  
VENTE ET ACHAT  
de propriétés de rapport et d'agrément  
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne  
TERRAINS A BATIR  
Fonds de commerce  
Prêts hypothécaires  
Expertises  
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS  
Registre de Commerce n° 1662.

VENDEUR ACHETER  
**INDICATEUR IMMOBILIER**  
**R. MARATUECH**  
Ex-collaborateur  
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France  
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44  
SANS SURENTE  
VENTE - ACHAT  
LOCATION  
Propriétés - Immeubles - Villas  
TERRAINS COMMERCES  
GRAND CHOIX  
Tous renseignements gratuits  
UNIQUEMENT DU COURTOAGE

Imp. COUËSIANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant: L. PARAZINES.

Etude de M<sup>e</sup> Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 8, rue Georges-Clemenceau, 8, Successeur de Messieurs Châtonet et Lacosse

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

à suite de vente sur licitation, les étrangers admis, d'une petite propriété située commune de Pradines, comprenant une maison d'habitation, genre chalet, connue sous le nom de « Villa la Chaumière »

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT MARS MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à Cahors, boulevard Gambetta, devant le Tribunal Civil, à l'audience des criées.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-six septembre mil neuf cent quarante, enregistré, exploité et signifié à avoué.  
Entre: Madame BLANCHE NIVELLE, épouse de Monsieur Louis-Charles DEBENAIS, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Rosny-sous-Bois (Seine) et du dit Monsieur DEBENAIS, agissant pour assister et autoriser son épouse, ayant tous deux pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître René BILLIÈRES, avoué, demeurant à cette ville, 63, boulevard Gambetta, avec élection de domicile en son étude.  
D'une part, En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Louis MAGNÉ, Greffier au Tribunal Civil de Cahors, pris en sa qualité d'administrateur provisoire et de mandataire ad-litem de Monsieur FRED DANNAPPE, aliéné non interdit.  
3<sup>e</sup> Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur François BONNES, négociant, demeurant à Cahors, adjudicataire surenchéri.  
Et ce par acte du Palais du Tribunal Civil de Cahors, en date du vingt-neuf janvier mil neuf cent quarante-un.  
En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur André BARAT, négociant, demeurant à Cahors, agissant au nom et pour le compte de la Société DELCROS, BARAT et Compagnie, dont le siège social est à Cahors, place Gambetta, assisté de Maître Jean MÉRIC, avoué près le Tribunal Civil de Cahors, demeurant à cette ville, 8, rue Georges-Clemenceau, qui est constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix des immeubles vendus à Monsieur BONNES François, et porter le dit prix à la somme de soixante-un mille huit cent trente-cinq francs, en sus des charges de la précédente adjudication et de la présente surenchère.  
Cette surenchère enregistrée a été régulièrement dénoncée à:  
1<sup>o</sup> Maître René BILLIÈRES, avoué de Monsieur Louis-Charles DEBENAIS, propriétaire, et dame BLANCHE NIVELLE, son épouse, domiciliés à Rosny-sous-Bois (Seine), et du dit DEBENAIS, agissant pour assister et autoriser son épouse;  
2<sup>o</sup> Maître Jean MÉRIC, avoué de Monsieur Louis MAGNÉ, Greffier du Tribunal Civil de Cahors, pris en sa qualité d'administrateur provisoire et de mandataire ad-litem de Monsieur FRED DANNAPPE, aliéné non interdit;  
Et de Monsieur Louis MAGNÉ, Greffier au Tribunal Civil de Cahors, pris en sa qualité d'administrateur provisoire et de mandataire ad-litem de Monsieur FRED DANNAPPE, aliéné non interdit.  
Et enfin d'autre part, Il sera procédé le JEUDI VINGT MARS MIL NEUF CENT QUARANTE-UN à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta, à la vente SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.  
Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions, a été dressé par Maître BILLIÈRES, avoué, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, à la requête de: Madame BLANCHE NIVELLE, épouse de Monsieur Louis-Charles DEBENAIS, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Rosny-sous-Bois (Seine), et du dit Monsieur DEBENAIS, agissant pour assister et autoriser son épouse, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le sept décembre mil neuf cent quarante, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Greffe du présent Tribunal, et sans frais.  
D'une part, En présence de Monsieur BONNES François, négociant, demeurant à Cahors, pris en qualité d'adjudicataire surenchéri,  
D'autre part, Et de: Madame BLANCHE NIVELLE, épouse de Monsieur Louis-Charles DEBENAIS, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Rosny-sous-Bois (Seine) et du dit Monsieur DE-

Pradines, comprenant une maison d'habitation, genre chalet, connue sous le nom de « Villa la Chaumière », composée de quatre pièces sur cave, avec cuisine, vestibule, water-closets, gâtelas au-dessus, eau par citernes et pompe sur évier, électricité, chauffage central dans trois pièces par cuisinière, avec garage au-dessus, grange, enclos clos et complanté d'autres fruits, peupliers et divers bois aux lieux dits « Les Trémouls » et « Camp de Galles », le tout figurant au plan cadastral ancien de la commune de Pradines, sous les numéros 855, 856, 857, 858 p, 858 p et 859 de la section A, et sous les numéros 944, 945 et 946, section A, dits à « Pissoli » du nouveau plan cadastral, le tout d'une superficie totale et approximative de un hectare, six ares, cinq centiares, confrontant du levant la route nationale de Cahors à Lutzsch, du midi et du nord Constant et du couchant Monnier et Lasfargues.  
Conformément au procès-verbal de surenchère les immeubles ci-dessus décrits seront mis en vente en un seul lot et sur la mise à prix de soixante-un mille huit cent trente-cinq francs, c. 61.835 fr.

**PAIEMENT DES FRAIS**  
Tous les frais exposés jusqu'au jour de la surenchère ainsi que les frais subséquents seront payés par l'adjudicataire en son prix de l'adjudication sur surenchère.

Fait et récépissé par moi, avoué près le Tribunal Civil de Cahors, le 22 janvier 1941.  
Signé: Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors le 24 janvier 1941. F. n. C.  
Reçu:  
Le Receveur de l'Enregistrement,  
Signé: AURIÈRES.

**AVIS IMPORTANT**  
Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils ne pourront enchérir qu'en se conformant aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, en obtenant de Monsieur le Préfet du Lot une autorisation à cet effet.  
**CAHORS, IMP. COUËSIANT**

Dans le cas où le président est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur; cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée.  
Tous les actes concernant la Société seront signés par le président ou par le Directeur ou un administrateur ayant reçu délégation du président.  
Art. 26. — Cet article est désormais rédigé comme suit:  
Conformément à l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940, le président et les membres du Conseil d'Administration sont éventuellement soumis aux obligations personnelles ou solidaires prévues par ce texte, et répondent, dans ces limites, de l'exécution de leur mandat.  
Art. 37. — Le premier paragraphe de cet article est désormais rédigé comme suit:  
L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration, ou, en son absence, par un administrateur désigné par le Conseil.  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Président,  
Puy-Blanc, le 20 janvier 1941,  
Signé: BOUSCAYROL.

Une expédition de l'acte de dépôt sus énoncé et de la délibération ci-dessus, ont été déposés au Greffe du Tribunal Civil de Figeac, ayant juridiction commerciale et au Greffe de la Justice de Paix du canton de Livernon (Lot), le vingt-quatre janvier mil neuf cent quarante et un.  
Pour extrait certifié conforme et unique insertion.  
P. LAVAYSSIÈRE, notaire.

**COMMUNE DE CRAYSSAC**  
Chemins ruraux  
Exécution de la loi du 20 août 1881  
Projet de reconnaissance du chemin rural des Pouses  
Extrait de l'arrêté du 10 déc. 1940 ordonnant l'enquête  
Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Crayssac resteront déposés, pendant dix jours, du 24 déc. 1940 au 2 janv. 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.  
Art. 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Bergues Joseph, maire d'Espère, Commissaire-enquêteur, recevra, à la mairie de ladite commune, les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.  
A Cahors, le 10 décembre 1940.  
Le Préfet, Signé: Maurice BÉZAGU